

Club Alpin Français de PAU

Cité des Pyrénées
29, bis rue Berlioz
64000 PAU

**Réunion du Comité Directeur du Club Alpin de Pau
18 mars 2015 à 19h**

Les membres du comité directeur se sont réunis à Pau sur convocation du président.

18 présents et 5 excusés (liste jointe)

Au programme :

- Approbation du dernier CR.
- Remise de médaille à BD.
- Fiches de postes responsables d'activité et note d'organisation des activités.
- Formation nouveaux encadrants et nombre de participants aux sorties.
- Point recrutement gardien Arrémoulit.
- Point passation de pouvoirs trésoriers.
- Point Passe Montagne.
- Action « publics éloignés ».
- Réduction aux nouveaux adhérents qui vont s'inscrire en mai et au-delà... > 20%.
- Questions diverses :
 - Réversion des 2/3 des cotisations des adhérents V.O à la section V.O.
 - Stage à Rodellar.
 - Achat d'un nouvel ordinateur.

En préambule à la séance, les événements suivants sont annoncés :

- Le vendredi 03 avril, collecte de fonds à La Grange (Berlioz) pour le projet d'aide pour le Mali en collaboration avec l'association Passe-Muraille. Il serait bien que des membres du CoDir soient présents.
- Une bourse aux vêtements est organisée par la Maison de la Montagne. Faire appel aux bonnes volontés par l'intermédiaire du site et avec l'appui de la commission communication.
- Le mercredi 08 avril, soirée géologie avec Géolval à la salle Hector
- Le dimanche 12 avril est programmée la journée « école de neige ». Ghislaine communiquera en ce sens.

I/ Approbation du dernier CR

Le CR des décisions votées au CoDir est désormais soumis à approbation au Codir suivant. Un relevé de décisions a été établi en ce sens.

Le président demande aux membres présents s'ils sont d'accord avec le relevé de décisions.

Le CR est approuvé à l'unanimité.

II / Remise de médaille à BD

Point sur la soirée de remise de médaille à Bernard Dorche. La salle d'expositions de la Cité des Pyrénées a été réservée, Michel Izquierdo se charge du buffet, Gaston remplacera le président en tant

que maître de cérémonie et un repas sera organisé après la réception pour Bernard, son épouse et différentes personnalités comme Georges Elzière, président de la F.F.C.A.M. et Raymond Courtial, responsable du patrimoine bâti.

Cette cérémonie aura lieu le jeudi 02 avril à 18h.

III/ Fiches de postes responsables d'activité et note d'organisation des activités

En plus des fiches de poste établies par le président pour l'alpinisme et l'escalade, celle de la spéléologie a été établie par Nicolas Gonthier et celle de la randonnée par Jacky Gaüzère.

Les autres restent encore à faire, tout comme le remplissage du tableau croisé proposé par le président lors du précédent CoDir. Il n'y a toujours pas de responsable communication ...

IV / Formation nouveaux encadrants et nombre de participants aux sorties

Le point important de la soirée.

Après le résumé de l'appel téléphonique entre le président et Bénédicte Cazenave de la F.F.C.A.M, le visionnage du CR de la réunion de travail sur le nombre de participants du 11 février (*document annexé*) et la discussion entre les membres du Codir, le président propose de ne rien écrire, mais suggère aux responsables d'activités de réunir leurs encadrants et de leur parler des résultats de la réunion de travail et d'insister sur le fait que si rien ne peut être imposé, il serait bien de tenir compte de ces limitations et de prendre ça comme des « conseils de bon sens ».

Le nombre de participants initialement indiqué (sur la fiche papier ou dans l'agenda) ne devra pas être augmenté, puisque celui-ci aura été déterminé par l'encadrant en fonction de divers critères tels que, le niveau des participants, le type de collective, les conditions météo, les conditions de neige ...

Les encadrants, tout comme les co-encadrants, doivent être diplômés par la F.F.C.A.M.

Il faudra revoir le cas des encadrants expérimentés mais non diplômés.

Pour pallier à une demande plus importante des participants, il faudra voir de quelle façon inciter la vocation de l'encadrement chez de nouvelles personnes et comment faire pour que les encadrants actuels proposent plus de sorties. Les cartes de cadres fédéraux seront remises avec plus de vérification de la part du président sur l'activité réelle des encadrants.

Une réunion de travail devra plancher sur la meilleure façon « d'intéresser » les encadrants. (Stages d'applications payés pour les encadrants, autres aides ...) Cela sera mis à l'ordre du jour du CoDir de mai 2015.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

V/ Point recrutement gardien Arrémoulit

Ci-après le communiqué d'André Eygun-Audap :

Le recrutement du gardien d'Arrémoulit se poursuit et va entrer dans sa dernière phase.

Je remercie, Sonia et Bernard qui de par leur expérience passée et leur disponibilité m'ont particulièrement bien aidé.

Merci également à Amélie qui est venue nous conforter dans nos choix.

Nous avons étudié pas moins de 11 dossiers de candidature, pour n'en retenir que 4 qui seront auditionnés.

Pour cela, et suivant les recommandations de la F.F.C.A.M, nous avons constitué un jury restreint.

Amélie nous a d'ailleurs incités à aller dans ce sens.

Suivant la nouvelle procédure de recrutement des gardiens, la fédération dépêche une personne auprès du jury le jour de l'entretien des candidats.

Nous sommes engagés cette année sur un système de réservation par internet propre à la fédé, mais celui-ci est relié au système de réservation de nos amis espagnols au travers du réseau Entrepypyr.

Ceci a permis que nos deux refuges soient dotés de matériel informatique, de panneaux solaires et d'antenne satellitaire. Ceci ajouté à la situation du refuge exige également que le nouveau gardien ait une bonne maîtrise de l'espagnol. André sera donc chargé de cette évaluation.

Le jury sera donc constitué de Michel Dourthe, André Relat, Zora Habibi de la F.F.C.A.M et moi-même.

Après la mise en place d'une grille de notation, les candidats seront reçus vendredi 27 mars 2015.

Le CoDir laisse tous pouvoirs à la commission refuge quant au choix du gardien ; il est rappelé que le président de la F.F.C.A.M décide en dernier recours.

Le CoDir demande s'il est possible de procéder à des ouvertures avant et après période de gardiennage et s'il est possible de revoir à la hausse l'amplitude d'ouverture du refuge. La réponse est oui c'est dans le contrat des gardiens. A négocier lors de périodes favorables.

VI/ Point passation de pouvoirs trésoriers

Un point a été fait entre les 2 trésoriers, sortant et entrant.

Il a été demandé à Christine Saba de faire un point sur la trésorerie à mi exercice ; on en parlera lors du prochain CoDir.

Un point sera également fait avec Isabelle concernant la tenue de cahier de caisse et de recettes.

Le logiciel de comptabilité utilisé par Philippe Chirié sera conservé, tout du moins pour cette année, avant de basculer peut-être l'an prochain sur le programme du CD64, qui est une version multi postes et permettra d'être en phase avec le CNDS pour l'élaboration des demandes de subventions.

VII/ Point Passe Montagne

Le PM est en cours, Guillaume Chanchus a reçu l'ensemble des données.

Le nombre de sponsors est de 11 pour un total de 1 250.00 €.

Au vu du nombre d'exemplaires restés au club, le tirage sera réduit de 200 exemplaires pour n'être plus que de 800 exemplaires.

VIII/ Action « publics éloignés »

Suite à une demande de la F.F.C.A.M, il est demandé aux membres du CoDir une réflexion sur l'encadrement des « publics éloignés », et d'en faire part lors du prochain CoDir.

IX/ Réduction aux nouveaux adhérents qui vont s'inscrire en mai et au-delà....> 20%

Suite à la proposition de la F.F.C.A.M de pratiquer une réduction de 20% (hors assurance) pour les personnes qui adhèrent pour la première fois, et ce, en cours d'année (pour l'été généralement), il est demandé aux clubs quelle réduction ils se proposent de faire.

Le CoDir propose de pratiquer la même réduction de 20% que la F.F.C.A.M.

La proposition est approuvée à l'unanimité. Elle doit être confirmée par écrit à la F.F.C.A.M.

IX/ Questions diverses

- Réversion des 2/3 des cotisations des adhérents V.O à la section V.O.

Afin de régulariser ou tout de moins de mettre à nouveau par écrit (le PV original n'ayant pas été retrouvé) ce qui est appliqué depuis longtemps ; il est décidé de soumettre au votes la proposition suivante : Deux tiers de la cotisation part club, des adhérents de la Vallée d'Ossau sont remis à la section Vallée d'Ossau pour qu'elle puisse effectuer ses actions, le 3^{ème} tiers demeurant au club pour la participation, notamment, du secrétariat aux tâches administratives de la Vallée d'Ossau.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

- Stage à Rodellar.

Un stage jeune sera organisé à Rodellar (escalade et canyon) sous l'égide du CD64 et de l'école d'aventure. Le coût pour les participants est de 200 € pour la semaine. Un appel aux participants doit être lancé ainsi qu'un appel aux bénévoles. (Ceux-ci seront au pair) Il faut bien entendu qu'ils soient diplômés.

- Achat d'un nouvel ordinateur.

La proposition d'achat de Jacky Gaüzère n'est pas retenue, le président lui donnant un ordinateur en remplacement du très ancien du local matériel. Le président verra avec Fabien Veau pour que celui-ci lui fasse une proposition globale de matériel informatique pour le club. (Une imprimante en wifi par exemple)

Enfin, avant de clore ce CoDir, Romain Dhouailly nous annonce l'arrêt de sa participation au club, pour entreprendre une nouvelle carrière professionnelle qui ne lui laissera plus le temps pour le club. L'ensemble du CoDir le remercie pour l'excellent travail accompli par des applaudissements nourris.

Fin du Comité Directeur à 21h45
Prochaine séance le 13 mai 2015 à 19h

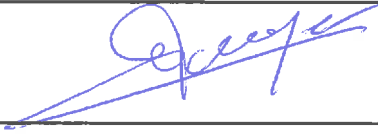


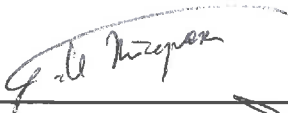
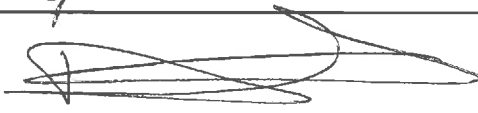

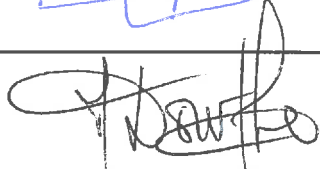


Le Président

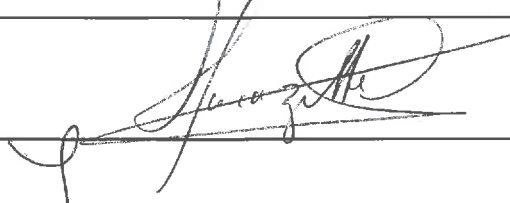
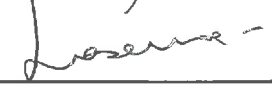
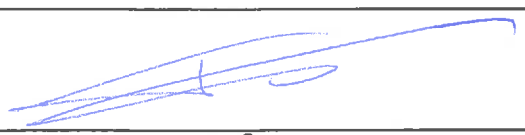
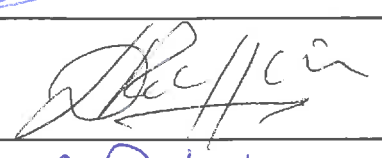
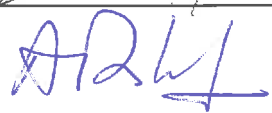
le Secrétaire général

Michel DOURTHE

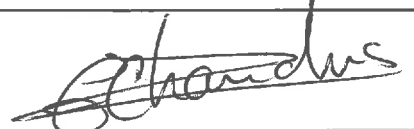

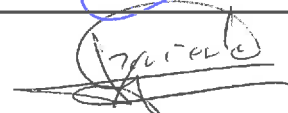
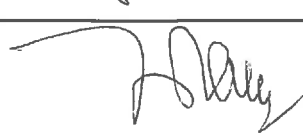
Jean LACAZETTE

Club Alpin Français de Pau - Comité directeur du 18 mars 2015

NOM Prénom	EMARGEMENT	MAIL (si changement)
BERIT-DEBAT Philippe		
BONNECAZE Gaston		
BONNEMASON Vincent		
BOURDEU D'AGUERRE Jean		
COT Jean-Michel		
DE RINCQUESEN Ghislaine		
DHOUAILLY Romain		
DORCHE Bernard		
DOURTHE Michel		
EYGUN-AUDAP André		
FAIVRE Véronique	Excusée	
GAUTHIER Coraline	Excusée	
GAÜZERE Jacky		
GONTHIER Nicolas	Excuse	

HOURCADE Pierre	Excusez	
LACAZETTE Jean		
LASAUSA Philippe		
MARTIN Olivier		
MIEZE Jacky		
PESQUÉ Patrick		
RAPPIN Didier		
RELAT André		
SABA Christine	Excusez	
VIGNOT André		

INVITES

CHANCHUS Guillaume		
GARCES Bernard		
IZQUIERDO Michel		
RESPLANDY Jacques		

Relevé de décisions du Comité Directeur

Date	Objet	Proposition au vote	Proposition votée	Révision prévue	Quand
14/01/15	Approbation des membres du Comité Directeur	La proposition faite par le bureau est d'arrêter une liste officielle de 24 membres comme l'imposent nos statuts et de proposer aux 4 autres un statut d'invités permanents pour le reste de l'année.	OUI	NON	
14/01/15	Minibus	Faut-il « pousser » ou « freiner » l'utilisation du minibus : Ni l'un ni l'autre, une utilisation normale est préconisée. Priorité aux jeunes sauf en période de vacances. Ne pas conserver la gratuité pour la personne qui récupère le minibus. Mettre 4 pneus neige et faire réparer la climatisation.	OUI	NON	
14/01/15	Participants	Limitation du nombre de participants aux collectives.	NON	OUI	Réunion groupe de travail le 11/02/15
14/01/15	Salle commune	Proposition d'aménagement de la salle commune par Bernard Dorches.	NON	NON	

Description des activités du responsable Randonnées pédestres.

Organiser avec les encadrants diplômés ou en formation les activités de la section :

- Proposer des courses dans l'agenda en ligne et veiller autant que possible à ce que ces courses figurent dans le passe Montagne.
- Veiller à la sécurité des participants à ces sorties en liaison avec les encadrants et co-encadrants. Ne pas hésiter à limiter le nombre de participants en fonction de la difficulté de la course. Faire, autant que de besoin, ses recommandations concernant les équipements de sécurité (casques, baudriers, D.V.A. ...) et l'utilisation du matériel collectif.
- Proposer des stages de perfectionnement pour les adhérents qui souhaitent démarrer un cursus de formation.
- Veiller en liaison étroite avec le responsable formation à la formation cadres de l'activité :
 - ✓ lui proposer les candidats qu'il juge aptes techniquement et prêts à donner du temps au club pour suivre les formations FFCAM,
 - ✓ s'assurer que les cadres diplômés se recyclent régulièrement,
 - ✓ Valider en temps réel la liste des encadrants de l'activité avec le responsable Formation.

Proposer aux autres responsables d'activités, des manifestations communes (Neige et sécurité avec le Ski de Montagne et les activités pédestres par exemple), participer à l'organisation et à l'encadrement. Inciter notamment les cadres formés à encadrer les activités « jeunes ».

Pour tout ce qui précède, il sollicitera l'appui des professionnels notamment pour l'organisation des courses de perfectionnement.

Faire part au responsable du matériel de ses besoins en matériel neuf et faire remonter ses remarques sur l'état du matériel du club utilisé pendant les courses.

Veiller à la communication autour de toutes les activités de la section en liaison avec le responsable de la communication.

Suggérer des idées au pôle animation.

Se coordonner avec le trésorier en ce qui concerne la gestion financière des activités et lui proposer un budget annuel.

Le responsable "Randonnées pédestres " est membre du Comité Directeur et participe à toutes les prises de décisions.

Description des activités du responsable Spéléologie (Brouillon non validé)

Organiser avec les encadrants diplômés ou en formation les activités de la section :

Relation FFS :

- Suivre et entretenir de bonnes relations avec la FFS (Fédération Française de Spéléologie).
- Le responsable spéléologie est membre du bureau de la section, ce qui lui permet de faire partie des listes de diffusion « clubs » de la FFS.
- Renouveler l'affiliation de la section spéléologie à la FFS chaque année (intranet AVEN) avant le 31 décembre.
- Aider au renouvellement des adhésions des membres de la section spéléologie avant le 31 décembre.
- Participer aux AG du CDS64 (1 voix en 2015, fonction du nombre de membre de la section).
- Organiser une AG de la section une fois par an (au moins 8 jours avant celle du club) avec convocation et compte rendu.

Relation CODIR :

- Le responsable « Spéléologie » est membre du Comité Directeur et participe à toutes les prises de décisions.
- Veiller à faire appliquer les décisions du comité directeur en ce qui concerne la section spéléologie.

Secrétariat Général :

- Se coordonner avec le secrétaire général le cas échéant.

Trésorerie :

- Se coordonner avec le trésorier en ce qui concerne la gestion financière de la section et lui proposer un budget annuel.

Formation :

- Proposer des stages de perfectionnement pour les adhérents qui souhaitent démarrer un cursus de formation.
- Veiller en liaison étroite avec le responsable formation à la formation des cadres de l'activité :
 - Proposer des candidats jugés aptes techniquement et prêts à donner du temps au club pour suivre les formations FFS,
 - S'assurer que les cadres diplômés se recyclent régulièrement,

Permanence les Mercredi et Jeudi de 17h à 19h et le Vendredi de 17 h à 20 h – SIRET n° 495 314 098 00015 – Code APE 926 C

Téléphone 05.59.27.71.81 — E.mail : clubalpin-pau@wanadoo.fr
Agrément Jeunesse et Sports 99-S-023 – Agrément tourisme AG 075 95 0054

- Valider en temps réel la liste des encadrants de l'activité avec le responsable formation.
- Promouvoir les formations proposées par la FFS (seule fédération à pouvoir organiser des formations diplômantes en spéléologie)

Jeunes - Multi-activités :

- Inciter les cadres formés à encadrer les activités « jeunes ».
- Proposer aux autres responsables d'activités, des manifestations communes, participer à l'organisation et à l'encadrement.

Animation :

- Suggérer des idées à la commission animation.

Communication :

- Veiller à la communication autour de toutes les activités de la section en liaison avec le responsable de la communication.
- Proposer des sorties dans l'agenda en ligne et veiller autant que possible à ce que ces courses figurent dans le Passe Montagne.

Documentation et bibliothèque :

- Se coordonner avec le responsable de la bibliothèque pour la mise à disposition des ouvrages existants concernant la spéléologie.
- Proposer l'acquisition de documentation (topo, récit, ...) en lien avec la spéléologie.
- Suivre la mise à disposition et promotion des magazines Spelunca et Karstologia auxquels l'abonnement est obligatoire pour affilier la section à la FFS.

Matériel :

- Faire part au responsable du matériel de ses besoins en matériel neuf et faire remonter ses remarques sur l'état du matériel du club utilisé pendant les sorties.

Prévention sécurité :

- Veiller à la sécurité des participants au cours des sorties spéléo en liaison avec les encadrants et co-encadrants. Ne pas hésiter à limiter le nombre de participants en fonction de la difficulté de la course. Faire, autant que de besoin, ses recommandations concernant les équipements de sécurité (casques, baudriers, ...) et l'utilisation du matériel collectif.

Informatique :

- Veiller à conserver les documents essentiels sur le site du CODIR.

Le responsable de l'activité spéléologie pourra le cas échéant solliciter l'appui des professionnels notamment pour l'organisation des sorties de perfectionnement.

Club Alpin Français de PAU

Compte rendu de la réunion de travail du 11 février 2015

L'an deux mille quinze, le onze février à dix-neuf heures, un groupe de travail s'est réuni à Pau sur convocation du président.

Sont présents à cette réunion :

- Michel Dourthe, président,
- Jean Lacazette, secrétaire général,
- Jacky Gaüzère, (randonnée)
- Philippe Lassausa, (escalade)
- Ghislaine de Rincquesen, (ski et VTT)
- Didier Rappin. (canyoning)

Cette réunion a pour but :

- Déterminer un nombre de participants maximum aux collectives en fonctions des disciplines, des niveaux proposés et des saisons (Été et hiver). Le but, éviter les débordements et limiter les risques mais aussi avoir un moyen de pouvoir répondre par la négative aux sollicitations des participants lorsque les collectives sont complètes.
- Comment faire pour mettre en place ces limitations, l'écrire, faire des recommandations ; quelle est la portée légale de cette démarche ; comment par ce biais, limiter au mieux les ennuis judiciaires encourus par le président du club et par l'encadrant.

I/ Nombre de participants :

- L'alpinisme :
 - o 2 cordées maximum sur la même voie avec 2 voire 3 participants.
- L'escalade en falaise :
 - o 1 encadrant pour trois cordes en école d'escalade.
 - o 1 encadrant pour 4 cordes dans les autres cas.
- Randonnée (pédestre et ski) :
 - o La randonnée niveaux I et II :
 - En été, 1 encadrant et 1 assistant pour 12 participants.
 - En hiver, 1 encadrant et 1 assistant pour 10 participants.

- La randonnée alpine niveau III :
 - En été, 1 encadrant et 1 co-encadrant pour 8 participants.
 - En hiver, 1 encadrant et 1 co-encadrant pour 8 participants.
- La randonnée alpine niveau IV :
 - En été, 1 encadrant et 1 co-encadrant pour 6 participants.
 - En hiver, 1 encadrant et 1 co-encadrant pour 6 participants.
- Le canyoning :
 - Didier Rappin rappelle que les collectives ne sont encadrées que par des cadres brevetés.
 - Il précise aussi que la mise en place de règles ne pourrait pas s'appliquer à cette discipline. Les canyons étant tous différents, les encadrants font preuve de bon sens et adaptent le nombre de personnes en fonction du canyon.

Précision :

L'assistant n'est pas forcément un encadrant, mais une personne avec un minimum d'expérience sur laquelle l'encadrant peut s'appuyer.

Le co-encadrant a les mêmes qualités que l'encadrant principal, mais la gestion de la collective incombe au seul encadrant.

II/ Mise en place de ses limitations

La mise par écrit de ces limitations n'ayant jamais été faite par la FFCAM ou qui que ce soit, pour des raisons purement judiciaires, quelles solutions s'offrent à nous.

Si un écrit fait force de loi, si une recommandation écrite fait également force de loi et si une réunion des cadres du club pour leur suggérer ces limitations ressemble en tous points à une recommandation (mais pas écrite), quelle solution reste-t-il.

Il est proposé d'interroger le PGHM pour un avis consultatif.

Didier Rappin proposera au président de consulter Bénédicte Cazenave, élue du CoDir fédéral, et du comité juridique fédéral.

Autres points abordés.

Il est également abordé le sujet tout aussi sensible des inscriptions via internet ; Faut-il rendre non visible la liste d'attente voire la liste complète des participants.

Ceci permettrait aux encadrants de ne plus sélectionner les premiers inscrits, qui sont très souvent les mêmes, mais de faire un roulement pour laisser une chance au plus grand nombre.

Ce sujet mérite d'être débattu ultérieurement lors d'une réflexion sur le mode d'inscription.

Autre sujet débattu, l'encadrement.

Un premier point abordé par le président concerne une formation plus poussée des cadres du club, qu'ils soient cadres fédéraux ou pas.

Autre point concernant l'encadrement, le nombre d'encadrant actuel devrait permettre de proposer autrement plus de collectives. Une réflexion sur les encadrants devrait être tenue, pour déterminer comment inciter les encadrants à mettre des collectives et renvoyer un peu plus l'ascenseur à un club qui leur a permis de se former. Ce problème permettrait en substance de faire mieux passer la limitation des participants aux collectives.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'achève à vingt-et-une heures.

Le président

Le secrétaire général

Michel Dourthe

Jean Lacazette